



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Gaël CARRÉ
Ingénieur d'études
02 31 38 39 36
gael.carre@culture.gouv.fr
Réf. 2024/GC/CG/68

COPIE POUR
INFORMATION

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**



Caen, le **13 MARS 2024**

Monsieur le Député,

Par courriel du 14 février 2024, vous avez attiré mon attention sur la commune d'Hérouvillette où se trouverait un monument antique nommé « La Vieille Tour » de Sainte-Honorine-la-Chardonnette. L'existence de ce monument vous a été signalée par Monsieur Guillaume Chevallier qui a également adressé un courriel à la Direction régionale des affaires culturelles en date du 5 février afin de savoir si cet édifice en ruine pourrait bénéficier d'une protection réglementaire. Cette demande a été transmise, au sein de mon administration, au Service régional de l'archéologie afin de recueillir un avis sur l'intérêt archéologique éventuel de cette construction.

Après une recherche dans la documentation patrimoniale du Service régional de l'archéologie, il apparaît que cette tour ne figure pas dans la liste des sites archéologiques recensés à l'échelle régionale et qu'elle ne peut être rattachée à aucune occupation préhistorique, protohistorique, antique ou médiévale connue à ce jour dans un environnement proche. Cette tour n'est pas non plus mentionnée par Arcisse de Caumont dans sa « Statistique monumentale du Calvados ». Cet érudit du XIXe siècle évoque simplement, pour le patrimoine remarquable de ce secteur, une église ayant une tour en forme de cloche et enclavée dans l'enceinte du château de Sainte-Honorine. Le château est alors cité comme « entouré d'un parc dessiné à l'anglaise ». Si le château a, depuis le XIXe siècle, été détruit, son emplacement apparaît sur le cadastre dit « napoléonien » et l'on perçoit également l'emplacement de la « Vieille Tour » ainsi qu'un ensemble de chemins correspondant vraisemblablement aux aménagements du parc à l'anglaise datant très probablement de l'époque moderne.

Afin de compléter ces quelques indications documentaires, un agent du Service régional de l'archéologie s'est rendu dans la commune d'Hérouvillette afin de vérifier la localisation de la tour. Il est ainsi apparu que cet ouvrage maçonné est implanté en bordure d'une route départementale et d'un champ, sur une parcelle privée. Les observations conduites depuis le domaine public ont révélé un état de ruine très avancé ne permettant pas d'approcher en toute sécurité du monument largement effondré et laissé à l'abandon. Au regard de la morphologie et de la nature de cette construction dont le gros œuvre ne présente pas de caractéristiques architecturales datantes, l'ouvrage paraît appartenir aux aménagements du parc à l'anglaise ; il pourrait donc, dans ce sens, constituer les restes d'une « folie » installée durant l'époque moderne (XVIIe ou XVIIIe siècle) ou pendant la période romantique (fin XVIIIe ou début du XIXe siècle). Ces folies étaient des bâtiments ou des aménagements pouvant évoquer une ruine, une grotte, une colline et constituant les éléments d'un parcours de promenade romantique dans les parcs de châteaux.

Monsieur Christophe BLANCHET
Député du Calvados
21 route de Cabourg
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE

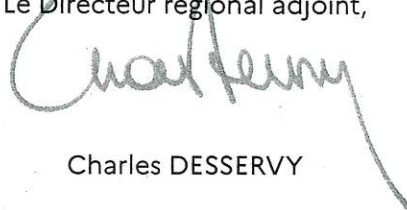
Par ailleurs, dans la mesure où cet édifice non protégé au titre des monuments historiques est attaché à une propriété privée, qu'il ne fait pas l'objet de travaux de destruction, et que son état de ruine ne garantit pas des conditions de sécurité satisfaisantes aux personnes, le Service régional de l'archéologie n'est actuellement pas en mesure d'assurer la conservation par l'étude de ce monument. Par ailleurs, il ne dispose pas de moyens dévolus pour des recherches en lien avec la problématique des jardins d'agrément de l'époque moderne ou d'inspiration romantique.

L'étude historique (recherches en archives) comme la sauvegarde d'une telle construction serait, en revanche, plus concrètement envisageable dans le cadre d'une éventuelle dynamique associative alors portée par la commune concernée et/ou par des particuliers bénévoles désireux d'agir localement pour la sauvegarde de leur « petit » patrimoine rural non protégé.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

et la meilleure -

Pour le Préfet de la région Normandie
et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Directeur régional adjoint,



Charles DESSERTY

Copies :

- Conservation régionale des Monuments historiques
- Commune d'Hérouvillette
- Monsieur Guillaume Chevallier, 9 avenue de Graye, 14810 Merville-Franceville-Plage